

Le Dimanche
de
Roubaix-Tourcoing
Hebdomadaire
Illustré
Dix pages d'actualités
de nosse
et deux feuilletons
intéressants
20 cent. à tous nos vendeurs
et distributeurs.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Word et Limitrophe	3 mois, 25.00	6 mois, 48.00	1 an, 78.00
Autres départements	3 mois, 28.00	6 mois, 52.00	1 an, 85.00
Belgique	3 mois, 32.00	6 mois, 58.00	1 an, 95.00
Union Postale Paris	3 mois, 35.00	6 mois, 62.00	1 an, 100.00
Tarif B.	3 mois, 38.00	6 mois, 68.00	1 an, 110.00

REDACTION

BOULBAIX
TOURCOING
LILLE
PARIS
MOUSBOUX

ANNONCES

62 et 71, Grande-Rue, TEL. 227.52, 227.53, 227.54.
26, rue Carnot, TEL. 27.
3, rue Faidherbe, TEL. 222.21.
Boulevard des Halles, TEL. R.I. belge 65.72.
105, rue de la Station, TEL. 5.44.

UN CAMION
DELHAYE
BOUVIER DE L'UNION
A VOTRE SERVICE

GOBERT
204, rue Nationale
LILLE

CHÉQUES
POSTAUX
LILLE

BOULBAIX
TOURCOING
LILLE
PARIS
MOUSBOUX

BILLET PARISIEN

Sûreté nationale

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 5 MAI (Minuit).

Le Conseil des ministres a définitivement adopté, samedi matin, le plan de réorganisation de la Sûreté générale, qui s'appellera dorénavant Sûreté nationale.

Cette réforme s'imposait. Elle répond à un impérieux besoin d'adaptation qui se fait sentir dans toutes nos administrations centrales. En dépit de l'évolution du monde moderne, les plus importants rouages de l'Etat sont restés à peu près ce qu'ils étaient sous le Second Empire. C'est dans la police que l'anachronisme de certains de ces rouages apparaît le plus nettement.

Le rapport au Président de la République signé par le Président du Conseil, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances, énumère quelques-unes des imperfections les plus flagrantes de notre organisation policière. La Sûreté générale est notamment dotée de moyens manifestement insuffisants, eu égard au rôle qui lui est demandé. Ce rôle est immense. Il ne s'agit de rien de moins que de sauvegarder la défense nationale et l'ordre public, tout en contribuant à la répression des crimes et délits de toutes sortes commis sur l'ensemble du territoire. Ce rôle comporte, par voie de conséquence, la recherche de toutes les informations susceptibles d'être recueillies sur les mouvements politiques, sociaux et économiques du pays, le contrôle des étrangers, l'administration du personnel de la police, etc.

Or, le rapport du Gouvernement précise que pour faire face à cette tâche gigantesque, la Sûreté générale ne dispose que d'effectifs squelettiques : un directeur, à qui est adjoind un seul secrétaire rédacteur, quatre chefs de bureau sous les ordres desquels sont placés dix-sept fonctionnaires titulaires, un service de recherches judiciaires avec 109 employés, un service de renseignements généraux avec 51 agents, enfin un service du contrôle des courses et jeux avec 17 agents. Tel est le personnel dont dispose la Sûreté, dotée d'un budget de 47 millions. Elle fait figure de parent pauvre à côté de la Préfecture de police qui dispose d'un budget de 546 millions et d'un personnel vingt fois plus nombreux.

En présence d'un pareil contraste, devait-on se borner à transférer rue des Saussaies une partie des services actuellement concentrés à la Préfecture de police ? On sent que c'est dans ce sens qu'avait conclu le projet présenté par le ministre Chauvigny. Les dispositions retenues par le Gouvernement actual ont écarté les mesures simplistes qui n'aboutiraient qu'à créer des conflits incessants entre ces deux organismes. Pour garantir l'ordre dans l'agglomération parisienne, le Préfet de police doit être autre chose que le chef des gardiens municipaux, ainsi que le constate le rapport. Son rôle d'informations ne doit pas lui être retiré. Pour agir efficacement, il faut prévoir.

N'enlevons pas au Préfet de police les moyens qui lui a de prévoir tout ce qui peut compromettre l'ordre public. Le Gouvernement en est venu donc à la conclusion qu'il fallait coordonner les deux polices et non les supprimer. Cette coordination est assurée par le projet actuel qui donne à la Sûreté nationale des moyens qui lui manquaient. Un prélèvement de quatre millions sur le fonds des jeux couvrira les frais de sa réorganisation.

LETTRE DE BRUXELLES

La situation de l'école libre

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 5 MAI 1934.

La question scolaire évoquée au Conseil national du Parti libéral n'a plus fait l'objet des critiques précédentes. On y a simplement marqué l'espoir que la Commission constituée par M. de Broqueville, pour réaliser l'entente, n'aboutisse pas. Encore cette allusion n'a-t-elle soulevé aucune marque d'approbation.

M. Joseph Hanquet, sénateur catholique de Liège et un des dirigeants du mouvement en faveur des écoles libres, remarque d'ailleurs, ce matin, dans la GAZETTE DE LIÈGE, que les plus irréductibles commentent à percevoir qu'il y a pour les catholiques, dans cette question, comme le dit le Pape Pie XI, non pas une œuvre politique de parti, mais une œuvre religieuse indispensable à la paix de leur conscience. Il s'agit pour eux, ajoute le Pape, non point de séparer leur fils du corps et de l'esprit de la Nation, mais bien au contraire, de leur donner l'éducation la plus parfaite et la plus capable de contribuer à la prospérité du pays.

Cette doctrine catholique se rencontre avec celle des Constituants belges. En effet, qu'a voulu la Constitution en refusant de créer un monopole d'Etat, sinon donner aux parents le libre choix de l'école, en leur garantissant qu'on ne leur imposerait pas un enseignement qui leur déplairait ? La Constitution a précisé même, dans son article 17, qu'une loi préciserait les conditions auxquelles l'instruction publique — et non le précepteur privé — serait donnée aux frais de l'Etat.

Et M. Hanquet rappelle à ce propos que les subsides, en quoi se cristallise très tôt cette protection, ont été acceptés par les Constituants les plus libéraux, les Paul Deroux et les Joseph Lebeau, qui y voyaient l'exercice naturel de la liberté.

Au fond, cette protection est devenue d'autant plus légitime que l'obligation scolaire impose aux parents le devoir d'envoyer leurs enfants à l'école et que si ces parents n'ont pas les moyens de payer l'école libre, seuls les riches, comme le rappelle un jour le Père Rullien, auraient en Belgique le droit du libre choix de l'école.

Est-ce démocratique cela ? M. Hanquet signale l'exemple frappant des ministres de l'Instruction publique depuis 1919 : hommes de gauche ou d'extrême-gauche, dit-il, ils ont presque tous rêvé d'être les auteurs non de la Trêve, mais de la Paix scolaire. Pour avoir été chargés de la responsabilité de l'enseignement dans notre pays et pour avoir touché du doigt la réalité impressionnante, ils se sont montrés à des degrés divers « les arbitres du Devoir national ».

L'honorable sénateur conclut ainsi : « Il ne faut point désespérer de l'esprit d'apaisement et de compréhension mutuelle dans un pays de bon sens comme le nôtre. Il faut moins que jamais en désespérer durant une crise qui nous rive les uns aux autres et crée par la communauté du malheur, une certaine solidarité entre Belges de tous partis ».

« La lutte scolaire, déchirante et persécutrice pouvait être pour certains le luxe d'une époque prospère et égoïste. Elle ne peut plus être, sous un régime d'épreuves communes, qu'un mauvais souvenir dont nul ne peut plus vouloir. »

Le Conseil des Ministres a adopté hier une série de décrets visant la réorganisation du Conseil d'Etat, de la sûreté générale et de l'administration préfectorale



M. DOUMERGUE ET M. SARRAUT, A LA SORTIE DU CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 5 mai. — Les ministres se sont réunis, samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. M. Henry Chéron, garde des Sceaux, et M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ont soumis à la signature du Président de la République, le projet de loi modifiant divers articles de la loi du 7 juillet 1933, afin de faciliter l'administration de la justice.

La suppression de onze emplois de préfet et de vingt-huit emplois de sous-préfet

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République plusieurs décrets relatifs à l'administration préfectorale. Le premier réduit de onze le nombre de préfets et de vingt-huit celui des sous-préfets. Le deuxième prévoit des admissions à la retraite ; le troisième a pour objet de faciliter les concours.

Les décrets relatifs au Conseil d'Etat

Le président du Conseil, le garde des Sceaux et le ministre des Finances, ont fait signer trois décrets relatifs au Conseil d'Etat. Le premier réduit de dix-huit le nombre de conseillers ; le deuxième prévoit des admissions à la retraite ; le troisième a pour objet de faciliter les concours.

Le voyage de M. Barthou en Pologne et en Tchécoslovaquie

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a exposé devant le Conseil les résultats politiques du voyage qu'il a accompli en Pologne et en Tchécoslovaquie. Le ministre des Affaires étrangères a, à cette occasion, envisagé les divers aspects de la situation extérieure. Le ministre des Affaires étrangères a fait approuver par le Conseil son intention de distribuer aux Chambres, dès leur rentrée, des documents relatifs aux récentes négociations sur la question du désarmement.

Dans la marine

M. Piétri, ministre de la Marine, a fait signer par le Président de la République des décrets désignant à l'avance, suivant l'usage, les commandants des escadres. Les vice-amiraux Drujon et Dubois, qui sont actuellement à la tête de deux escadres, arrivant dans quelques mois au terme de leur commandement, les vice-amiraux Mouget et Darlan sont nommés pour les remplacer.

L'organisation de l'Exposition de 1937

M. Lamoureux, ministre du Commerce, a informé le Conseil des ministres qu'il avait réglé, en accord avec le préfet de la Seine, les termes d'une convention entre l'Etat et la ville de Paris, en vue de l'organisation de l'Exposition de 1937.

Il a fait connaître, d'autre part, qu'un accord était intervenu entre la France et la Lettonie, qui comporte pour notre pays une amélioration appréciable de nos exportations.

M. William Bertrand, ministre de la Marine marchande, a soumis à la signature du Président de la République des décrets-lois organisant des économies dans le personnel de son ministère.

Le programme des grands travaux

M. Marquet, ministre des Travaux publics, a soumis à la signature du Président de la République un décret relatif à la réorganisation de l'administration préfectorale.

L'organisation de la Sûreté nationale

Sur la proposition de M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, le Gouvernement a arrêté définitivement le plan de réorganisation de la Sûreté nationale, en vue de la dotation des installations modernisées et des cadres de commandement et d'action qui, de l'avis de tous, lui étaient indispensables.

Les divers articles du décret-loi comprennent de 10 % les crédits de personnel de l'administration centrale et des services extérieurs de la Sûreté, supprimant 86 emplois prévus à ce titre au budget, et pourvoient, cependant, aux transformations d'emplois indispensables et aux dépenses d'aménagement des bureaux, sans dépense budgétaire nouvelle, par prélèvement sur le fonds des jeux.

Ce fonds, alimenté par les taxes perçues dans les cercles et les casinos, contribuera ainsi largement qu'apparaît, non seulement aux frais de surveillance et de contrôle des jeux, mais encore aux dépenses de police des étrangers et de police générale.

Des décrets et des arrêtés d'application prononcés en même temps que les désignations, mutations et mises à la retraite qui sont nécessaires pour assurer dans le plus bref délai la rénovation des cadres et des services de sûreté.

En collaboration intime et constante avec le préfet de police et les directions qui en dépendent, le directeur général de la Sûreté nationale sera assisté de trois services sédentaires fortement organisés et spécialisés et de services actifs groupés en quatre centres généraux, ayant des tâches précises. Tout ce que l'expérience a révélé de déficient sera corrigé, grâce à la réorganisation, notamment, d'un fichier central, d'un service central des étrangers et des jeux, d'une section de protection du territoire et de services de traduction, de presse et de police économique et financière.

La cathédrale d'Arras, relevée de ses ruines, va être rendue au culte le 13 mai

Le dimanche 13 mai, la cathédrale d'Arras, relevée de ses ruines, sera rendue au culte. C'est le maréchal Pétain, ministre de la Guerre, qui remettra à Mgr Dutoit, évêque d'Arras, les clefs de la cathédrale, en présence de M. Chabaud, chef du bureau des fouilles et monuments historiques au Ministère des Beaux-Arts, et de M. l'inspecteur Paquet, maître de l'œuvre.

Un plafond s'écroule dans une école allemande et tue un instituteur et plusieurs élèves

Stuttgart, 5 mai. — Un terrible accident s'est produit à l'école de Winterbach, près de Stuttgart, et a coûté la vie à un instituteur et à cinq écoliers. A l'entrée de leur vie, les pompiers ont dézangé des décombres le cadavre de l'instituteur.

La Banque des Coopératives en liquidation judiciaire

Le Tribunal de commerce de la Seine, présidé par M. Pikellet, a prononcé la liquidation judiciaire de la Banque des Coopératives, qui a récemment déposé son bilan.

M. BOULLY A DÉPOSÉ SON RAPPORT SUR LES CHÈQUES STAVISKY DONT LE TOTAL EST DE TROIS CENTS MILLIONS

Paris, 5 mai. — Le rapport de M. Bouilly, vice-président de la Commission d'enquête pour les affaires Stavisky, a été publié samedi.

Cet important document rappelle tout d'abord qu'une étude complète des comptes de Stavisky a été confiée à des experts dont les conclusions seront prochainement connues et que le rapporteur ne peut en ce moment qu'indiquer approximativement le volume des comptes dont les relevés ont été remis à la Commission parlementaire.

Ces comptes intéressent de nombreux établissements : Le premier remonte à 1924 et les autres s'échelonnent de 1925 à janvier 1934. Ce sont les comptes mis au nom d'Alexandre qui ont le plus d'importance, tels ceux du Crédit Lyonnais (125 millions), de juillet 1929 à janvier 1934 ; du Crédit Industriel et Commercial (52 millions), 1931-1932, et du Crédit Anversois (10 millions), avril 1929 à octobre 1930. Un compte annexe, au nom de Depardon, des établissements de l'escroq, et ouvert à la banque Emile Amar, s'élève à 37 millions.

Les comptes des sociétés Stavisky sont aussi pour la plupart des comptes Alexandre. Cependant la Compagnie Foncière totalise en dehors de ces comptes, 17 millions. En ajoutant aux comptes Stavisky, Boitel et Alexandre (les noms de guerre de l'escroq), ceux des comparses Hayotte, Tribout, Bonnaure, etc., on arrive au total de 300 millions dont la plus grande partie correspond aux années 1931, 1932 et 1933.

Le rapporteur passe ensuite à l'étude des chèques eux-mêmes. La Commission ne les a pas tous et sa documentation a une valeur inégale. Bordereaux ou photographies, on en compte actuellement plus de 2.000 dont 35 signés Boitel, 240 Stavisky, 1.000 Alexandre, 537 de la S.I.M.A., 50 des établissements Alex, 200 de la Compagnie Foncière.

Ces chèques sont d'intérêt très divers. Quant aux talons de chèques, ils ont été examinés très attentivement par le rapporteur et son collègue M. Xavier Vallat.

Il ne manque encore, mais le nombre des talons perdus est limité. Ceux qui manquent à la collection Bouilly présentent ce trait curieux qu'ils concernent, pour la plupart, des personnalités de la Prusse.

Qui donc se demande le rapporteur, a eu intérêt à mettre à part cette collection, puis peut-être à la restituer ? Il ne donne pas de réponse à cette question.

Il pose ensuite le problème de l'authenticité des talons et émet le premier à résoudre à ce sujet, celui de l'identité de l'écriture.

Le rapporteur engage de continuer l'examen des copies et surtout des versos de talons, puis d'étudier de près les rapports des experts quand ils seront terminés.

Il croit utile d'interroger de nouveau et sur les chèques, Romagnino et Depardon, anciens jumeaux. Digaïn, d'autres encore dont il cherche l'identité, et enfin M^{lle} Stavisky.

Parmi les personnalités de la Prusse dont M. Bouilly envisage l'addition, figurent en première ligne, Dubarry, Camille Aymard, M. Chabaud, Curral, Sartori, et de nouveau M. Paul Lévy ; en seconde ligne, Pierre Darin ; M. René Laffont, Landeau-Grille.

Encore qu'il déclare son fonds incomplet et insuffisant, M. Bouilly s'est efforcé, cependant, de la conduire avec impartialité, sans autre passion que de rechercher et de découvrir des parcelles de vérité utiles à l'enquête parlementaire.

Le centenaire de la mort de La Fayette

M. de Laboulaye inaugure à New-York l'exposition commémorative

New-York, 5 mai. — M. de Laboulaye, ambassadeur de France, a inauguré l'exposition commémorative du centenaire de la mort de La Fayette, organisée à la Maison française, au centre Rockefeller de New-York, sous les auspices des Amis américains de La Fayette et des Amis du musée de Blandford, groupe franco-américain qui se consacre à recueillir des souvenirs historiques communs aux deux nations.

M. de Laboulaye a passé d'abord en revue deux bataillons du 7^e régiment d'infanterie en uniforme de parade, datant du début du XIX^e siècle. Trois hommes de ce régiment parmi lesquels le sergent Carlisle Norwood, dont l'arrière-grand-père connu La Fayette lors de sa dernière visite à New-York en 1824, remirent à l'ambassadeur l'épée de La Fayette, ses épaulettes, son fanion de commandement fleurdelisé, récemment arrivés de France et dont la garde avait été confiée au 7^e régiment d'infanterie.

L'ambassadeur transmit les précieuses reliques à miss Morgan, présidente de la section américaine des Amis du musée de Blandford, et au juge Walter Gardner, président des « Amis américains de La Fayette », puis prononça quelques mots pour célébrer le souvenir de La Fayette et l'amitié franco-américaine.

L'exposition comprend plus de 300 objets prêtés par le Louvre, le musée de Versailles, le Metropolitan-Museum de New-York, la bibliothèque Pierpont-Morgan, la famille de Chambrun, descendant de La Fayette, récemment découverts et qui, jamais encore, n'avaient été exposés et les lettres de La Fayette, adressées aux divers présidents des Etats-Unis.

Elle comprend aussi le canon du régiment gatinais capturé par les troupes américaines à la bataille de Yorktown et donné par Washington à Rochambeau qui commandait ce régiment.

LA SOIRÉE TRAGIQUE DU 6 FÉVRIER



(Photo N.Y.T.)

On sait que des rapporteurs ont été nommés pour examiner les points litigieux de la Commission d'enquête sur les événements du 6 février.

Voici, de gauche à droite et de haut en bas : M. AMAT, chargé du rapport sur les manifestations du 6 février ; M. CATLAIN, chargé du rapport sur la préparation de la manifestation du 6 février ; M. ARVIZ, (notre du 4 février à la Courcorde) ; M. PAUL PERRIN (manifestation du Conseil municipal) ; M. CHAMVOUX (chevrons de la garde) ; M. JEAN DE HARLEZ (le lendemain des manifestations à l'étude de la journée du 7).

Des étudiants parisiens empêchent un professeur de faire son cours

Paris, 5 mai. — Le professeur Prenant, de la Faculté des sciences, avait cru devoir, mardi dernier, avant de commencer son cours de zoologie, annoncer qu'il le redonnerait le vendredi suivant pour les élèves qui voudraient faire grâce le 1^{er} mai.

Cette déclaration du professeur, qui manifestait ainsi nettement ses tendances politiques, avait provoqué à l'amphithéâtre Milne Edwards, de vives protestations et un « ehahut » de la part de la presque totalité des étudiants.

Ceux-ci avaient pris rendez-vous pour le vendredi suivant. C'était bien et le professeur Prenant n'a pu faire son cours qu'il avait réservé à ses quelques auditeurs dévoués du mardi.

En effet, quand il apparut dans l'amphithéâtre Milne Edwards, et voulut prendre la parole, M. Prenant fut interrompu aussitôt par les clamours de quelque 300 élèves qui étaient réunis sur les bancs du local et aux abords.

M. Prenant voulut d'abord faire front au ehahut et parler quand même. Il n'y parvint pas. Les cris ne cessèrent plus aux manifestants des détails de l'agitation devant telle que M. Prenant dut se retirer.

Un pilote et deux passagers tués en Tunisie

Tunis, 5 mai. — Un avion qui se rendait à Tripoli, ayant à bord deux passagers, est tombé au départ de Tunis. Les trois occupants de l'appareil ont été tués. On ignore les causes de ce pénible accident.

Une double exécution capitale en Angleterre

Londres, 5 mai. — Deux jeunes bandits, Albert Probert et Frederik Parker, qui, le 16 mars dernier, avaient assassiné, pour le voler, un commerçant de 80 ans, à Portlaine (Sussex) ont été pendus à la prison de Wandsworth, à Londres.

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE



Des conférences pour la lutte contre le chômage ont eu lieu au ministère des Finances. (Central Ph. Fr.)

Le programme des grands travaux

M. Marquet, ministre des Travaux publics, a soumis à la signature du Président de la République un décret relatif à la réorganisation de l'administration préfectorale.

EN VUE DE LA COUPE DEUTSCH

On procède actuellement à la réception des appareils qui participeront à la Coupe Deutsch. (Photo N.Y.T.)

EN VUE DE LA COUPE DEUTSCH

Voici celui de RAYMOND DELMOTTE, chef pilote, qui s'est attribué un nouveau record du monde de vitesse sur 100 kilomètres des avions légers monoplace, pour un temps de 450 htes, en atteignant 345 kilomètres-heure.